morges
VILLE DE MORGES

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 2 septembre 2009

N° 28 / 2006 - 2011

Présidence de M. Laurent Pellegrino

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 24 juin 2009.
2. Démission de trois Conseillers communaux.
3. Assermentation d'une Conseillère communale.
4. Election d'un membre à la commission des naturalisations.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis de la Municipalité :

   N° 29/9.09 Demande d'un crédit de CHF 306'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'une place de jeux sur le site de la Gracieuse, subsides non déduits; (SVI).

8. Rapports de commissions :

   N° 18/9.09 Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'estimation des coûts de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel de Ville;

   N° 19/9.09 Demande d'un crédit de CHF 122'600.00 pour l'implantation du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de la Maison Bornand sise à la place Saint-Louis 2.

9. Interpellation Eric Bauer et consorts "Développement durable, Agenda 21 Morges – le point de la situation" - Réponse de la Municipalité.

10. Motion du Groupe SVI en faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

12. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :
- Ajout d'un nouveau point en position 4 : Election d'un nouveau membre à la Commission des naturalisations ;
- Modification au point 10 : Motion du Groupe SVI en faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

****

Avant de suivre l'ordre du jour, le Président rend hommage à M. Frédéric Ambresin :

Voici venu le temps de l'hommage au Président sortant, profusion de louanges et de paroles bienveillantes.

Pour l'orateur, la difficulté de cet exercice est proportionnelle à l'appréciation que l'on porte au Président sortant. Pour moi, cette tâche est grandement facilitée car je pense sincèrement que Frédéric Ambresin est quelqu'un de bien.

J'ai dû réviser ma première appréciation qui t'avait classé, de manière réductrice, comme le premier Président adepte du piercing.

Au fil des mois, j'ai pu me rendre compte que tu effectuais ta tâche de manière consciencieuse et que tu assumais ton rôle avec une maturité impressionnante.

Les membres du Conseil communal garderont l'image d'un président debout, tel un capitaine tenant la barre, cheveux au vent.

Grâce à ta bonne connaissance de notre Règlement communal, tu as su mener la barque du Conseil à travers les bourrasques des amendements et autres sous-amendements, les avaries de motions et de postulats.

Les dernières semaines, les éléments ne t'ont pas ménagé, puisqu'une pluie de pétitions s'est abattue.

Mais tu as toujours su garder le cap.

Frédéric…il présidait le Conseil debout, cela ne veux peut être rien dire pour vous, mais pour moi ça veut dire beaucoup, ça veut dire qu'il était libre, heureux d'être là avec nous.

En effet, en assumant toutes les séances et la quasi totalité des représentations, Frédéric a été un président sur qui l'on pouvait compter.

Je garderai longtemps le souvenir de la sortie du Conseil communal que tu as organisée à Leysin. Ce que je pensais être une simple initiation à la raquette à neige, du genre faire le tour du pâté de chalets, fut en réalité une marche splendide sur les cimes enneigées. Dès les premières montées abruptes, notre petit groupe de citadins a éprouvé quelques difficultés à se mouvoir dans la haute neige. Il n'y avait dès lors plus de Conseillers de gauche ou de droite, mais un groupe solidaire cherchant à atteindre un but.

C'est sur ces paroles à méditer, dignes du Dalai Lama, que je t'adresse, cher Frédéric, mes sincères félicitations pour ton engagement auprès de notre commune. Je suis heureux d'avoir navigué à tes côtés et je te remercie de m'avoir montré le chemin de la présidence de notre Conseil.

****

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont une sera assermentée en début de séance.
19 sont absents,
79 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Marlyse ALBIEZ	**Claude BRUNNER**	**Adrien BUSCH**
Mustapha CADIR	**Martine COSTA**	**Rémy DELALANDE**
Barbara DELLWO	**Brigitte DESPONDS-BATAILLARD**	**Claire JAN**
Alexandre JAQUINET	**François LLAVADOR**	**Yves MENETREY**
Bastien MONNEY	**Laura PACCAUD**	**Jean-Jacques REGAMEY**
Michel REYNOLDS	**Christian SCHWAB**	**Eddy STREIT**
Magali ZUGER		

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbaux des séances des 3 et 24 juin 2009

2. Communications de la Municipalité

   N° 26/9.09 *Municipalité en corps*
   Objet : Rapport annuel 2008 sur les associations intercommunales : ACRM, ERM, ARASMA, ASIME (Nouveauté en 2008 !) et Protection Civile (PCi)

   N° 27/9.09 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
   Objet : Abattage d'arbres communaux 2009

   N° 28/9.09 *Administration générale, culture et tourisme*
   Objet : Film « La Fortesse » & débat avec le réalisateur Fernand Melgar à Morges

   Programme de la Journée de la mobilité douce à Morges le samedi 12 septembre 2009

3. Préavis de la Municipalité

   N° 29/9.09 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
   Direction de l'aménagement du territoire et développement durable
   Objet : Demande d'un crédit de CHF 306'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'une place de jeux sur le site de la Gracieuse, subsides non déduits

4. Rapports de commissions

   N° 18/9.09 *Municipalité en corps*
   Objet : Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'estimation des coûts de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel de Ville

   N° 19/9.09 *Municipalité en corps*
   Objet : Demande d'un crédit de CHF 122'600.00 pour l'implantation du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de la Maison Bornand sise à la place Saint-Louis 2

5. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Eric Bauer et consorts « Développement durable, Agenda 21 Morges – le point de la situation » du 24 juin 2009

6. Détermination de la Municipalité sur la motion en faveur d'une charte pour favoriser l'achat de produits du commerce équitable du Groupe Socialistes, Verts, POP et Indépendants

****

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 24 juin 2009

Deux modifications sont demandées dans le procès-verbal du 24 juin 2009 :

- M. le Conseiller Claude Randin était présent
- M. le Conseiller André Berger était absent.

Le procès-verbal du 3 juin 2009 et le procès-verbal du 24 juin 2009 ainsi modifié sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leur auteur, M. Pierre Ethenoz, qui quitte sa fonction de secrétaire du Conseil communal. Il est remplacé par Mme Jacqueline Botteron.

2. Démission de trois Conseillers communaux

Le Président a reçu les lettres de démission de **MM. Pompilio URSO, Mario BURATTI et Jürgen WOELKI.**

M. Pompilio Urso est entré au Conseil en 2006, il a participé à 5 commissions.

M. Mario Buratti est entré au Conseil en 2006, il a participé à 1 commission.

M. Jürgen Woelki est entré au Conseil en 2005, il a participé à 12 commissions, dont une présidence.

3. Assermentation d'une Conseillère communale

Dans sa séance ordinaire du 25 août 2009, le Bureau a élu Mme **Marlyse SAVASAN,** de la liste du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, en remplacement de M. Pompilio Urso.
La nouvelle Conseillère communale est conduite par l'huissier devant l'assemblée et assermentée selon la loi et la coutume.

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

Mme Anne-Catherie AUBERT propose la candidature de M. Frédéric Ambresin en remplacement de M. Pompilio Urso, démissionnaire.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle que la Commission des naturalisations est une commission consultative de la Municipalité. Selon la procédure, les groupes politiques doivent adresser les candidatures à la Municipalité, laquelle nomme les commissaires. Ce n'est pas au Conseil de se prononcer. Le point 4 est clos.

5. Communications du Bureau

La cérémonie de passation des pouvoirs s'est déroulée le 1er juillet 2009 à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville. Auparavant, le Bureau entrant en charge a pu constater la bonne tenue des Archives, conformément à l'article 22, lettre e du Règlement du Conseil. M. Pierre Ethenoz quittant ses fonctions de secrétaire a remis les archives à son successeur en présence du Bureau. Conformément à l'article 40 du Règlement du Conseil, un procès-verbal a été dressé et signé par les membres du Bureau et par la nouvelle secrétaire, Mme Jacqueline Botteron.

Le Bureau rend le Conseil attentif à la communication de la Municipalité concernant les dates prévues pour la convocation du Conseil communal.

2009	**2010**
2 septembre	3 février
7 octobre	3 mars
4 novembre	14 avril (et non le 7 avril)
2 décembre	5 mai
(9 décembre)	2 juin
	23 juin pour la gestion et les comptes

Le Président donne lecture d'une lettre recommandée reçue le 3 août 2009 du Service juridique et législatif du Canton de Vaud, concernant la pétition demandant la modification des tarifs du réseau AJEMA, afin que la prise en charge des enfants soit financièrement supportable pour toutes les familles. Pour rappel, les pétitionnaires ont mis en cause la décision du Conseil du 24 juin 2009 stipulant que la pétition n'est pas du ressort du Conseil communal mais du Conseil intercommunal de l'ARASMA. En l'état, le Bureau a décidé de ne pas prendre de dispositions particulières.

L'assemblée de commune est convoquée le dimanche 27 septembre 2009 pour se prononcer sur

2 sujets fédéraux

Objet N° 1	Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA.
Objet N° 2	Arrêté fédéral portant suppression de l'initiative populaire générale.

4 sujets cantonaux

Objet N° 1	Initiative populaire "Pour une police unifiée et plus efficace", dite "d'Artagnan"
Objet N° 2	Modification de l'article 65 de la Constitution cantonale (hébergement médico-social)
Objet N° 3	Nouvel article 63a dans la Constitution cantonale (école à journée continue)
Objet N° 4	Modification de l'article 106 et nouvel article 125a dans la Constitution cantonale (Ministère public)

Le scrutin sera ouvert uniquement le dimanche 27 septembre de 9h30 à 11h. Au vu du nombre de sujets, l'opération de dépouillement sera effectuée par les membres du bureau élargi, plusieurs conseillers communaux ainsi qu'un couple morgien que le Président a invité suite à leur demande et touché par leur sens civique.

Le nouveau Président de la commission des finances est **M. Jean-Marc PASCHE.**

Les commissaires du préavis N° 23/6.09 - Adoption du plan partiel d'affectation En Bonjean sont priés de se réunir en fin de séance auprès de M. Jean-Marc Pasche, président-rapporteur.

La Fondation des Amis d'Entrée de Secours organise le 5 septembre 2009 la 3ème course de l'Indépendance.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a 4 communications écrites (Nos 26/9.09, 27/9.09, 28/9.09 et une affiche concernant le programme de la journée de la mobilité douce le samedi 12 septembre). Il n'y a aucune communication orale.

7. Préavis de la Municipalité

N° 29/9.09 Demande d'un crédit de CHF 306'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'une place de jeux sur le site de la Gracieuse, subsides non déduits

Date de la première séance : mercredi 16 septembre à 18h30
Les commissaires sont Mmes et MM :

Anne-Catherine AUBERT	**André BERGER**	**Giuseppina BIERI**
Claude BRUNNER	**Patricia DA ROCHA**	**Claudine DIND**
Christine GOLAY		

8. Rapports de commissions

N° 18/9.09 *Municipalité en corps*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 350'000.00 pour l'estimation des coûts de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel de Ville

M. Philippe BECK, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet lit le point 5 (réflexions de la commission) et les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité accepte les réflexions de la commission et se rallie à ses conclusions.

M. Frédéric AMBRESIN forme le vœux que l'installation d'une douche soit envisagée afin de permettre aux employés qui utilisent la mobilité douce, notamment le vélo, de pouvoir se rafraîchir.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 3 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.00 pour la phase 1 du mandat d'étude pour la rénovation et la transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel de Ville ;
2. de dire que ce montant sera prélevé sur le compte n° 9282.30 "Fonds de réserve pour la rénovation du patrimoine bâti".

N° 19/9.09 *Municipalité en corps*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 122'600.00 pour l'implantation du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de la Maison Bornand sise à la place Saint-Louis 2

Mme Anne-Catherine AUBERT, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 122’600.00, pour l’implantation du Contrôle des habitants au rez-de-chaussée de la Maison Bornand, sise à la place Saint-Louis 2
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 12'260.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

9. Interpellation Eric Bauer et consorts "Développement durable, Agenda 21 Morges – le point de la situation" - Réponse de la Municipalité.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que les conseillers ont reçu une réponse écrite à cette interpellation (annexe 1 au procès verbal) et que la Municipalité n’a pas d’autres commentaires à formuler.

M. Eric BAUER remercie la Municipalité de ses réponses précises et se réjouit de voir la suite.

L’adoption d’une résolution n’est pas demandée (art. 63), la discussion est close.

10. Motion du Groupe SVI en faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

La Municipalité ne s’opposant pas à la prise en considération de cette motion, la discussion est ouverte.

M. Vincent JAQUES remercie la Municipalité pour sa détermination (annexe 2 au procès-verbal) et se réjouit de constater que, dans sa réflexion, elle a estimé nécessaire d’inclure les critères sociaux, économiques et écologiques qui donneront plus de sens à une telle démarche.
Depuis le dépôt de cette motion en mars dernier, la question des achats publics équitables, s’appuyant sur la campagne nationale de l’OSEO, a fait l’objet de plus de soixante mesures analogues au sein des législatifs communaux et cantonaux dans notre pays.
L’élaboration d’une charte est un exercice minutieux car il nécessite de considérer la juste application de principes généraux, adaptés aux réalités et aux usages de chaque collectivité.
A Lausanne, une motion similaire a été acceptée, sans opposition, par le Conseil communal le 30 juin 2009. A Yverdon-les-Bains, la Municipalité s’est déjà engagée à exclure la fourniture de pierres importées d’Asie dans des conditions de soumission. A Vevey, la Municipalité a pris la décision d’intégrer différents critères environnementaux et sociaux dans les appels d’offre les plus fréquents. Des directives précises concernant les critères d’achats sont en cours d’élaboration. Une fois édictées, elles seront prises en compte dans le cadre des contrats liant la ville de Vevey avec des entreprises, des fournisseurs et des prestataires de services.
On le voit, plusieurs collectivités publiques souhaitent veiller, à leur manière et

selon leur réalité, à ce que les biens qu'elles acquièrent soient produits dans des conditions respectables.
M. Vincent Jacques recommande au Conseil de bien vouloir prendre cette motion en considération.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER estime que le contrôle du respect de la charte serait difficile. Dans le but d'alléger la responsabilité de la Municipalité en ce sens et conformément à l'art. 62 du Règlement du Conseil communal, elle propose, au nom des Groupes Radical et Libéral, de transformer cette motion en postulat.

M. Vincent JAQUES accepte, au nom du groupe Socialistes, Verts, POP et Indépendants et conformément à l'art. 62 du règlement du Conseil communal, de transformer cette motion en postulat.

A une majorité évidente, le Conseil communal accepte de transformer cette motion en postulat.

Le postulat est ensuite soumis au vote pour la prise en considération. C'est à nouveau à une majorité évidente que celui-ci est accepté.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Denis PITTET répond à la question posée par M. Philippe Beck le 24 juin 2009 concernant les performances sportives de la Police municipale.
Les policiers-cyclistes de la Police municipale rencontrent un franc succès lors de leurs patrouilles à vélo. Ces patrouilles sont planifiées ou effectuées spontanément en fonction de l'organisation et de l'effectif à disposition. Cependant, l'urgence de l'intervention prime sur le mode de déplacement quand une seule patrouille de police est disponible.
Il rappelle, qu'à ce jour, ce service est en sous-effectif de 4 policiers, dont 3 sont en formation jusqu'à fin mars 2010.
Pour réconforter Monsieur le Conseiller communal au sujet du niveau sportif de nos policiers-cyclistes, il faut savoir que le 9 mai dernier, 5 policiers morgiens se sont illustrés de manière brillante à SOLID'AIR, soit les 10 heures de VTT à Nendaz (VS). Il s'agit d'une action en faveur de la lutte contre la mucoviscidose. La presse locale a relaté cet évènement dans ses colonnes. C'est une initiative spontanée de nos policiers en faveur d'autrui. La Police de Morges était la seule entité professionnelle de police représentée.
Pour 2009, les échos des communes partenaires en matière de sécurité et de Morges, bien sûr, encouragent les policiers à enfourcher leurs machines dès que la situation le permet.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond à la question posée le 24 juin 2009 par M. Philippe Deriaz sur l'aménagement de la Cure d'air.

La Municipalité précise que ce site dispose de la plus grande plage de sable de la ville et qu'il est possible de se bronzer, de se baigner, de jouer au tennis de table et de faire des grillades. Depuis quelques années, des toilettes ainsi qu'une douche sont disponibles pour les usagers. Ces installations sont ouvertes du printemps à la fin de l'automne car elles ne sont pas conçues pour une utilisation hivernale. Une place de jeux se trouve à proximité pour les familles.
Actuellement, la plage est bien utilisée, tant la journée que la soirée, tant la semaine que le week-end.
Pour animer le site et garder le côté vacances, la Municipalité va étudier la possibilité d'aménager cet endroit pour une utilisation plus touristique en été.
Au plan des investissements 2010, un montant de CHF 100'000.00 est prévu sous l'appellation Morges-plage pour réaliser ce projet.

M. le Municipal Michel GRIVEL répond à la question posée le 24 juin 2009 par M. Jean-Hugues Busslinger concernant la construction du Centre de vie enfantine, en complétant sa communication N°s 24/6.09.
Il n'est pas tout à fait exact de dire que le crédit de construction de 7.603 mio a été accordé par le Conseil communal avec une marge de +/- 25%.
La proposition du préavis et les conditions du rapport de la commission du Conseil communal sont très claires. Il était bien prévu, dans les deux cas, que les estimations de coûts soient consolidées par la mise à l'enquête et la mise en soumission des projets afin de ramener la marge d'erreur à +/- 10% avant de démarrer les travaux de construction. Ce travail a été fait pour le CVE et archives à Sylvana ; ce même travail est en cours pour le CVE-Gracieuse.
Pour rappel, un crédit global de CHF 7'603'000.- a bien été accordé, sous condition, pour la construction de deux Centres de vie enfantine (CVE) comprenant :

- CHF 3'972'000.- pour le CVE et les archives communales de Sylvana;
- CHF 3'631'000.- pour le CVE de la Gracieuse.

La mise en soumission du projet de Sylvana a permis aux architectes de consolider le devis dans la fourchette souhaitée de 10%. Ainsi, le montant révisé avant construction se monte à CHF 4'230'000.-. Le montant révisé est supérieur de 6.5% à l'estimation du préavis soit CHF 258'000.-. Il n'y a pas d'augmentation proprement dite dans la mesure où le montant indexé correspond à l'évolution des coûts de construction pour la période 2007-2009.
A ce jour, les architectes ont précisé que le 85% des travaux est rentré. Le solde des 15% restants est estimé sur la base de devis ou de prix unitaires ; il s'agit-là d'éléments secondaires du projet, gérables pour ce qui est des coûts mais devant faire l'objet de choix. Il est par ailleurs prévu de conclure dans la mesure du possible des contrats forfaitaires limitant ainsi les risques de dépassement.
La Municipalité profite de l'occasion pour relever le travail conséquent accompli par les architectes, toujours à l'écoute, dans le cadre du développement du projet et le respect du cahier des charges. Elle a pu constater notamment que les performances écologiques des nouvelles constructions ont un impact certain sur les coûts de construction.
Les travaux de démolition du Chalet Sylvana sont maintenant terminés; les travaux de terrassement et de maçonnerie ont démarré. Il est prévu de terminer les travaux pour la rentrée scolaire d'août 2010.

Comme annoncé, le rapport détaillé, avant construction, des architectes sera remis à la Commission des finances. La Municipalité prévoit par ailleurs de faire une information suivie, destinée au public, du déroulement des travaux sur le site internet communal.
Le deuxième projet, le CVE Gracieuse, a été soumis à l'enquête publique du 18 juillet au 16 août 2009. La Municipalité espère pouvoir délivrer un permis de construire prochainement. La mise en soumission s'effectue simultanément; elle est donc en cours. Le devis pourra être consolidé cet automne et, si tout va bien, les travaux pourront démarrer en suivant.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond à la question posée le 24 juin par M. Philippe Deriaz concernant la récupération d'objets usagés à la déchèterie communale.
L'accès à la déchetterie est uniquement réservé aux habitants de Morges, Chigny, Lully, Tolochenaz ainsi que Vufflens-le-Château et qui viennent exclusivement pour y déposer des déchets.
A Riond-Bosson, la déchetterie occupe un espace de surface limité, permettant de répondre efficacement à son affectation : collectage, tri et stockage des déchets avant leur évacuation. Toutefois, un endroit a été aménagé pour y mettre des objets qui seraient susceptibles d'intéresser les ayants droit de la déchetterie. Ces objets sont en libre service et chacun peut se servir.
Le troc n'y est pas autorisé.
Les collaborateurs de la Voirie, employés à la surveillance de la déchetterie, sont principalement chargés de conseiller et de veiller au tri sélectif des déchets apportés sur le site.

M. Philippe BECK remercie la Municipalité pour sa réponse concernant les performances sportives des policiers municipaux. Il se déclare satisfait de constater que les policiers rencontrent un franc succès lors de leur patrouille et félicite ceux qui se sont distingués à Nendaz. Il espère néanmoins qu'ils profiteront de cette excellente condition sportive pour la mettre au service de la population morgienne.
Il remercie également la Municipalité pour son rapport sur les associations intercommunales. Ce document est véritablement un plus, ces associations étant de plus en plus nombreuses. Il demande néanmoins de pouvoir bénéficier d'une liste des sigles et abréviations utilisés dans ce rapport.

M. Philippe DERIAZ prend note des deux réponses de la Municipalité concernant l'aménagement de la Cure d'air et la récupération d'objets usagés à la déchetterie communale**.**
Concernant l'aménagement de la Cure d'air, il constate que jamais les villes de Suisse romande n'ont porté autant d'attention au bien-être estival de leurs citoyens, notamment en réaménageant les rives et en permettant de nouveaux accès au lac. Il semble que les projets fusent, par exemple à Genève, à Montreux, à Boudry, à Yverdon, à Vevey où 600 tonnes de sable ont été mis sur la place du Marché et à Lausanne où a été créée la plage du Flon.
La Municipalité propose de réaménager cette plage et mentionne que des toilettes et des douches sont disponibles pour les usagers et qu'une place de jeux se trouve aux abords.

M. Philippe Deriaz estime la réponse de la Municipalité très timide. Pour une ville comme Morges, avec tant de facilités au niveau du camping et de la piscine, ce projet pourrait être plus ambitieux, avec par exemple un accès au lac depuis la piscine. La Cure d'air est une petite plage relativement mal aménagée et il serait souhaitable de créer un lieu convivial et créatif à faire valoir en tant que politique touristique.
Concernant la réponse de la Municipalité pour la déchetterie, il relève que certaines personnes rencontrent des difficultés de déplacement pour amener leurs déchets encombrants. Il s'interroge s'il serait possible de revoir la formule générale en développant, par exemple, une bourse aux objets encombrants, en facilitant l'enlèvement de ces mêmes déchets chez les personnes âgées ou en organisant 2 x par an leur enlèvement dans un contexte général, ceci pour éviter des déplacements, pour faciliter le travail des uns et des autres et pour éviter que les greniers et galetas ne s'encombrent définitivement

12. Questions, vœux et divers

M. Pierre-Marc BURNAND apporte brièvement quelques nouvelles concernant le Musée cantonal des Beaux-Arts.
Onze projets ont été déposés et retenus par le Groupe d'évaluation des sites. Chacun de ces sites a fait l'objet, durant l'été, de deux visites des membres de ce même groupe.
Le 31 août était la journée du grand oral pour toutes les candidatures : le matin dix minutes pour la présentation publique et dix minutes pour les questions du public et des journalistes (merci à celles et ceux qui ont participé à cette matinée et ainsi soutenu notre candidature). L'après-midi quinze minutes d'audition par le Groupe d'évaluation des sites et réponses aux questions à huis clos.
La candidature de Morges fait partie des poids lourds avec Yverdon et Lausanne. Elle été défendue avec brio, tant le matin que l'après-midi, par Madame Nuria Gorrite, assistée de l'urbaniste de la ville Madame Lilli Monteventi Weber, pour les questions trop techniques. Encore une fois merci à notre Syndique pour son engagement efficient et son enthousiasme communicatif.
Lors de cette journée du 31 août, Lausanne a sorti le grand jeu, ce qui laisse penser qu'elle commence à snober un peu moins qu'au début les candidatures hors Lausanne. Mais cela ne l'empêche pas de continuer d'affirmer que la ville de Lausanne a un droit absolu et quasiment divin d'accueillir le Musée cantonal des Beaux-Arts.
Le calendrier de ces prochaines semaines est le suivant :

- la semaine prochaine, le Groupe d'évaluation tiendra deux séances (lundi et mardi) à l'issue desquelles environ la moitié des sites devraient être éliminés; ce premier choix se fera avec l'appui des grilles d'analyse établies durant l'été par un groupe technique sur la base de la méthode Albatros. M. Pierre-Marc Burnand est convaincu que Morges restera dans la course pour le second tour,
- les quatre à sept sites retenus feront ensuite l'objet d'une analyse plus fine, toujours avec les critères de la méthode Albatros,
- les 30 septembre et 1er octobre aura lieu le second tour, au terme duquel le Groupe d'évaluation ne devrait conserver qu'un ou deux sites qu'il proposera au Conseil d'Etat.

Pour que Morges figure dans ces un ou deux sites, il faudra que la Prairie-Sud arrive à s'imposer comme le meilleur des sites non lausannois et qu'on arrive à briser l'inertie intellectuelle, ou le blocage, qui prévaut encore chez beaucoup de Vaudois (et pas seulement des Lausannois), qu'on peut résumer par ce syllogisme du Syndic de Lausanne entendu lundi dernier : «Dans tous les cantons, le Musée des Beaux-Arts est dans la capitale, donc le Musée vaudois des Beaux-Arts doit être à Lausanne».
Merci de contester cet axiome et d'expliquer que la ville de Morges, outre qu'elle fait partie de l'agglomération lausannoise, offre une occasion unique au canton de Vaud d'être un précurseur.
Et surtout, n'oubliez jamais de poser à vos contradicteurs la question qui chatouille : «Si le Musée cantonal des Beaux-Arts doit être à Lausanne, pourquoi alors le Conseil d'Etat a-t-il ouvert le concours des sites à toutes les villes du canton ?»
Lors de la prochaine séance du Conseil, la décision finale du Groupe d'évaluation sera connue et M. Pierre-Marc Burnand pourra peut-être vous donner quelques détails qu'il n'a pas l'autorisation de vous fournir aujourd'hui. Pendant le mois qui reste, merci à vous tous de continuer à croiser les doigts pour le projet de La Prairie et pour notre ville de Morges.

M. Pierre-Marc BURNAND mentionne les manœuvres de certains syndics des environs visant à torpiller le contournement autoroutier de Morges.
Il s'agit d'un article au titre fleurant bon la rébellion : «Neuf communes se liguent contre le contournement». Avec ce sous-titre tout aussi explicite : «Les petites communes des hauts de Morges ne veulent pas se laisser imposer l'autoroute sous le nez. Elles mettent en place un groupe de lobbying».
Les syndics de ces communes se mobilisent pour expliquer que le seul endroit raisonnable où bazarder le supplément de trafic autoroutier annoncé pour ces prochaines années est exclusivement … l'autoroute au centre de Morges. Ils ne lésinent pas sur les conseils pour limiter ce qu'ils imaginent quand même comme quelque chose d'assez déplaisant : faire un effort sur les transports publics, développer la mobilité douce, explorer le covoiturage, réinventer le télétravail, multiplier les horaires flexibles, réduire la vitesse sur l'A1, sans oublier le meilleur : améliorer le ferroutage…
Cela signifie donc que le citoyen qui habite Chigny et qui travaille à Lausanne devrait se lever chaque matin une heure avant l'horaire normal, filer dans son véhicule en direction Saint-Prex, embarquer sur un wagon, s'occuper en lisant le journal, débarquer à Renens avec l'impression d'avoir fait un grand voyage et aller s'étourdir dans les bouchons entre Renens et Lausanne. Cette idée est tellement géniale qu'on ne saurait passer ses auteurs sous silence, à savoir les syndics réunis en communauté d'intérêts de Bremblens, Chigny, Denens, Lonay, Lully, Lussy, Monnaz, Romanel-sur-Morges et Saint-Saphorin-sur-Morges.
L'attitude de ces neuf syndics, qui veulent le beurre, l'argent du beurre, la double crème et la crémière, mais surtout pas la panosse pour essuyer la goutte quand ça déborde, cela s'appelle l'égoïsme dans son expression la plus crasse. Cette attitude est particulièrement choquante de la part de communes qui sont toujours partantes quand Morges paie la piscine pour leurs nageurs, la patinoire pour leurs amateurs de glisse et les déplacements de leurs écoliers et la déchetterie pour leurs déchets.

La Municipalité va-t-elle ignorer superbement ces élucubrations ou a-t-elle l'intention de réagir face à des propos et une attitude inacceptables ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie tous les morgiens et toutes les morgiennes qui étaient présents dans la salle du Grand Conseil le lundi 31 août pour soutenir le projet du Musée des Beaux-Arts. Elle remercie M. Pierre-Marc Burnand pour son engagement sans faille dans ce dossier. La partie est difficile, les règles du jeux, fixées au départ, peuvent être mouvantes. Il faut du doigté et de la diplomatie pour rester dans la course.

Concernant la question autoroutière, la Municipalité répond de la façon suivante :
Il existe une institution régionale, le Schéma directeur de la région morgienne, Association Région Morges, qui est un partenariat entre 10 communes de la région, en partie celles qui se sont exprimées dans la presse.
Cette plate-forme est la déclinaison du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) pour la partie Région Morges, à savoir le partenaire de l'Etat de Vaud et de la Confédération pour traiter de toutes les questions de transports individuels et publics.
La Municipalité de Morges a entendu les mêmes informations que les autres communes depuis le début du dossier relatif au contournement autoroutier, dossier qui est porté par la Confédération, par le Canton et très subsidiairement par les Municipalités respectives. L'Association région Morges a été reconnue par le Conseil d'Etat comme l'interlocuteur de l'Etat de Vaud en ce qui concerne ce dossier. A l'intérieur de cette plate-forme, il a été convenu solidairement que chaque membre resterait discret dans la presse quant à ses prises de position. La Municipalité de Morges entend s'y tenir et ne pas faire de commentaires particuliers envers celles et ceux qui ont décidé d'enfreindre ces règles.
Les différentes Municipalités ont reçu beaucoup d'informations, tant de l'Office fédéral des routes que du Service des infrastructures, de la mobilité, des routes de l'Etat de Vaud et des chefs de services qui représentent nos communes respectives. Il faut maintenant partager ces informations, transgresser les frontières exécutif – législatif, renseigner les citoyens, car nous avons tous un intérêt majeur à connaître l'historique du dossier et quelles sont les étapes à franchir pour l'avenir.
Le lundi 9 novembre 2009, la Municipalité a décidé d'organiser une rencontre en présence de l'Office fédéral des routes et des services cantonaux qui portent ce dossier, à laquelle seront conviés les membres du Conseil communal de Morges, l'Association pour la Sauvegarde de Morges et la Coordination des commerçants morgiens.
Il nous appartiendra de décider de la suite une fois que nous aurons tous le même degré d'information concernant ce dossier. La Confédération a affirmé, dans son message relatif au goulet d'étranglement, qu'elle entend donner priorité à la réalisation du contournement autoroutier de Morges. Le Conseil d'Etat Vaudois a publié un exposé des motifs et projets de décret à l'intention du Grand Conseil vaudois où il affirme sa vision du développement et intègre la question du contournement autoroutier de Morges. Nous devons donc continuer de nous appuyer sur nos partenaires naturels et loyaux que sont la Confédération et le canton afin de pouvoir façonner le Morges de demain.

M. Richard BOUVIER revient sur sa question posée lors du Conseil communal du 24 juin 2009 concernant le financement de la campagne en faveur des polices coordonnées.
Pour rappel, la réponse de la Municipalité était la suivante :
La Municipalité ne s'est pas encore penchée sur la question. Elle rappelle que son engagement dans une campagne électorale est de sa compétence et qu'elle ne peut se faire qu'à deux conditions :

- *Il faut que la Municipalité soit unanime sur cet objet et que celui-ci ait une incidence sur les finances de la Commune,*
- *Si ces conditions sont réunies, elle peut décider de s'engager dans une campagne concernant une votation.*

M. Bouvier pensait obtenir une réponse plus précise aujourd'hui, d'autant plus que le sujet a été relativement chaud cet été :

- D'autres élus se sont élevés contre le procédé, certains sont même allés plus loin, puisqu'ils ont déposé plainte auprès du Conseil d'Etat,
- Le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a adressé à la Municipalité un courrier pour lui rappeler ses droits (droits qui ne sont pas aussi clairs que ceux exposés dans votre réponse du 24 juin).

Le sujet n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre d'Artagnan mais plutôt une question de principe, le respect de la démocratie ! En tant que citoyen contribuable, ce procédé me choque !
M. Bouvier pose deux questions :

- Quel montant la commune de Morges a versé ou versera au comité de campagne ?
- Si un montant est versé, la Municipalité est-elle sûre d'en avoir le droit ?

M. le Municipal Denis PITTET apporte un complément d'information à la réponse formulée par la Municipalité en date du 24 juin 2009.
La Municipalité confirme qu'elle ne s'engage dans une campagne électorale que si

- Les membres de la Municipalité sont unanimes,
- La ville de Morges y a un intérêt d'ordre financier.

Ainsi, après avoir pris connaissance des enjeux relatifs à la votation du 27 septembre prochain, c'est à l'unanimité que la Municipalité, dans sa séance du 20 juillet dernier, a décidé de soutenir le comité contre l'initiative d'Artagnan.
Auparavant, elle a pris connaissance de la directive émise par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba qui a rendu les communes attentives aux modalités à remplir pour s'engager financièrement dans une campagne, à savoir que le montant engagé soit proportionné, que la votation soit de rang supérieur et pas au niveau communal et que la commune y ait un intérêt prépondérant.
Considérant qu'il s'agit d'une votation au plan cantonal, que l'incidence financière pour la commune de Morges est très importante en cas d'acceptation de l'initiative d'Artagnan et que le montant est proportionné en regard des enjeux financiers, la Municipalité a décidé de s'engager à hauteur de CHF 10'000.-- .

En cas d'acceptation de l'initiative, la ville de Morges devrait débourser la somme de CHF 6,4 millions pour le transfert à 100% de ses agents de la Caisse Intercommunale de Pensions vers celle de l'Etat de Vaud, sans aucune prestation supplémentaire en faveur de la population morgienne, au contraire. En effet, le passage d'environ 900 policiers municipaux vers une autre caisse induirait la dissolution partielle de la CIP. La Ville a estimé que ce montant, environ 13 points d'impôts pour les Morgiens, est un risque important en regard des autres investissements que pourrait réaliser la ville.
M. Denis Pittet annonce encore un débat public, organisé par le Journal de Morges au sujet de cette initiative, le 8 septembre dès 20h00 au Conservatoire de Morges.

M. André BERGER parle au nom de toutes les personnes âgées qui ont pu participer à la croisière sur le Lac Léman et remercie les autorités communales pour avoir organisé cette sortie.
M. Alain TROGER dépose une interpellation "Le vignoble de la commune est-il commandité par l'ISPA ? »
Le texte de l'interpellation figure en annexe 3 au procès-verbal.
L'interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers, elle est directement recevable.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la Municipalité partage la perplexité de M. Troger. Elle n'a pas mis le vignoble sous tutelle mais elle s'est engagée à trouver des solutions à court et à long termes. Elle répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

M. Philippe DERIAZ revient sur l'engagement de la Municipalité dans la campagne électorale concernant la police unique. Il s'agit d'un problème institutionnel que l'on ne peut pas laisser passer. La décision de la Municipalité est peut-être unanime mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Cette décision aurait dû être envoyée par écrit aux membres du Conseil, dans un souci de clarté et d'honnêteté. M. Deriaz désire marquer sa désapprobation vis-à-vis de la décision municipale et ainsi soutenir l'interpellation de M. Bouvier.

M. Frédéric AMBRESIN constate que le sol de la Grand-Rue est couvert de mégots de cigarette. Dès le 15 septembre, il sera interdit de fumer dans les lieux publics et le nombre de mégots jetés sur le sol risque d'augmenter. Est-il prévu d'installer des cendriers dans la Grand-Rue ?

La Municipalité répondra le mois prochain.

M. Daniel BUACHE informe le Conseil que les vins de la commune sont disponibles dans son magasin, à la Grand-Rue.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h50

Le Président :	La Secrétaire :
Laurent Pellegrino	Jacqueline Botteron

Annexe 1 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation Eric Bauer et consorts

Annexe 2 : Détermination de la Municipalité sur la motion en faveur d'une charte pour favoriser l'achat de produits du commerce équitable du groupe Socialistes, Verts, POP et Indépendants.

Annexe 3 : Interpellation Alain Troger « Le vignoble de la commune est-il commandité par l'ISPA ? »